

« éthique »

1. Quelles sont les propositions qui s'appliquent à l'éthique médicale?
- A. Le champ essentiel de l'éthique médicale est celui des progrès récents en sciences de la vie
  - B. L'éthique médicale est basée sur le souci d'autrui
  - C. L'éthique médicale n'est pas concernée par les jugements que les soignants peuvent avoir sur leurs patients
  - D. L'éthique médicale est basée sur le respect de la dignité de la personne humaine
  - E. Autonomie et bienfaisance sont 2 des principes de base de l'éthique médicale

R : B,D,E

2. Parmi les propositions suivantes, quelle(s) est(sont) celle(s) qui relève(nt) d'une obligation professionnelle
- A. Morale
  - B. Déontologie
  - C. Ethique
  - D. Conscience professionnelle

R : B

3. Qui définit en France les règles de la bioéthique ?
- A. L'OMS
  - B. Le conseil consultatif national d'éthique
  - C. Le conseil national de l'ordre des médecins
  - D. Le ministère de la santé

R : B

4. Dans le bilan d'une endocardite à *Streptococcus bovis*, une coloscopie est proposée à une femme de 82 ans dépressive mais en bon état général. Son mari vous prend à part et vous demande de ne pas l'informer du diagnostic au cas où un cancer serait trouvé.
- A. Vous accédez à sa demande car c'est lui qui la connaît le mieux
  - B. Vous accédez à sa demande en raison de l'autorité morale que son mari

exerce sur sa femme et sa famille

- C. Vous refusez au nom des règles déontologiques de confidentialité
- D. Vous refusez au nom du droit au respect de la personne humaine

R : C, D

5. A propos des mutilations sexuelles féminines, quelle(s) proposition(s) vous semble(nt) exacte(s) ?
- A. La prise en charge médico-chirurgicale ne concerne que certains types d'excision
  - B. La prise en charge médico-chirurgicale est remboursée à 100% par la sécurité sociale
  - C. Les mutilations sexuelles féminines constituent une violation des droits de l'homme
  - D. Les mutilations sexuelles féminines sont un crime pour le code pénal français
  - E. L'appartenance ethnique ne conditionne pas le risque d'excision pour une enfant, c'est son appartenance religieuse qui le détermine.

**R : B,C,D**